

Réunion spéciale du Conseil exécutif national Le vendredi 13 mai 2022 Format hybride

PROCÈS-VERBAL

En personne: G. Phillips (*président*), C. Awada, S. Crawford, C. Lonmo, K. Mansfield

Par Zoom: A. Butler, J. Brulotte, H. Delnick, J. Lafontaine, E. Tremblay, S. Harquail, M. English, A. Picotte, A. Okladov, G. Kopytko, R. Kossick, P. Makrodimitris, S. Rehman

Membres du personnel: J. Courty, A. Lizotte, S. Salter, K. Thériault et J. Ouellette

Absents: M. Collins, P. Ives, D. Monafu, A. Nemec, J. King, A. Trau

1. Ouverture de la séance

La réunion spéciale du CEN est déclarée officiellement ouverte à 9 h03 et il est confirmé que le quorum est atteint.

*À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. Ouellette est désigné comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation doit lui être transmise par courriel.

2. Budget

S. Salter commence la présentation du budget en rappelant au CEN que le projet de budget proposé est similaire à celui présenté en mars, mais avec des ajustements supplémentaires pour tenir compte des pressions inflationnistes. À la suite des commentaires et des recommandations formulés lors de la réunion du Conseil des dirigeants des sections locales, aucune modification de nature financière n'a été demandée. Toutefois, à l'avenir, les informations seront simplifiées et présentées de manière plus concise, en soulignant les changements récents. Une présentation où figureront les données actualisées de l'année précédente comparées au prochain budget de deux ans sera élaborée pour les membres avant le vote.

Selon les prévisions budgétaires, les revenus de placement en 2023-2024 devraient diminuer légèrement, car un déficit est prévu sur deux ans, principalement en raison de la dotation de 10 postes d'ART et des coûts liés au processus d'embauche, aux négociations des conventions collectives, à l'inflation et à l'augmentation des frais de déplacement liés aux réunions. On s'attend à une accumulation d'économies attribuables à la diminution des indemnités de départ et à la réduction des dépenses administratives associées à la campagne RAND pour l'année prochaine, ainsi qu'à la poursuite de la tenue de réunions hybrides.

Questions et réponses/commentaires

- Des précisions sont demandées sur le poste budgétaire 13.14 « Atelier du CEN ». Il est expliqué que, bien que cette activité ne soit pas encore officielle, une retraite du CEN pourrait être envisagée en septembre pour donner suite aux discussions relatives à l'amélioration des services aux membres et à l'augmentation des services de représentation.
- Il est précisé que l'ACEP compte en ce moment plus de 22 000 membres.
- Des précisions sont demandées sur les revenus liés aux intérêts courus. S. Salter explique qu'il s'agit d'une combinaison de revenus d'intérêts, ainsi que d'une augmentation du capital, la variation de l'investissement étant comptabilisée sur une base mensuelle en tant que revenu. L'analyse de scénario présentée était basée sur le budget de l'exercice précédent, qui est une prévision basée sur la performance du marché.
- Il est confirmé que l'objectif est de tenir le vote des membres avant la prochaine AGA. Une fois le budget approuvé, les échéanciers seront étudiés rapidement.

Il est résolu que le CEN accepte le budget définitif tel que présenté par le comité des finances pour ratification par les membres

Proposée par : H. Delnick **Appuyée par :** C. Awada

Abstention (1) Résolution adoptée à l'unanimité

3. Fin de l'exercice financier

Les documents à l'appui ainsi qu'une note de service ont été fournis au CEN à l'avance. Il y a certains avantages à faire terminer l'exercice à la fin de l'année civile, notamment le fait qu'elle concordera avec le flux des revenus de l'ACEP provenant de la paye des membres, qui est rapproché en fonction de l'année civile, ainsi que l'alignement avec la fin de l'exercice financier du gouvernement du Canada (31 mars) et avec la fin de l'exercice financier du régime de retraite des employés de l'ACEP, soit le 31 décembre. L'alignement de ces deux dates permettrait d'éviter une évaluation actuarielle supplémentaire. Il s'agit de la procédure privilégiée par le ministère des Finances. Bien qu'il n'y ait pas de

répercussions sur le fonctionnement, les états financiers vérifiés devront être approuvés plus tôt, potentiellement en juin ou en juillet, lors d'une assemblée générale annuelle.

En ce qui concerne les inconvénients ou les désavantages de l'adoption de ce changement, l'Association devrait assumer un coût unique/des frais d'audit s'élevant à environ 7 000 \$ au cours de l'exercice 2022-2023, en raison de l'audit supplémentaire requis pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre.

Pour ce qui est de la chronologie des événements et de la façon dont le changement influera sur le cycle de planification budgétaire et la consultation avec les sections locales, deux tableaux de Gant décrivant le processus d'audit et le processus budgétaire actuels, ainsi que le processus proposé, ont été présentés dans le document « Chronologie ». L'audit à la fin de l'exercice s'étendrait de mai à la fin de septembre, et serait ensuite présenté aux membres à l'AGA de novembre.

Il est résolu que le CEN accepte de faire passer la fin de l'exercice financier de l'ACEP du 30 avril au 31 décembre, comme le recommande le Comité des finances

Proposée par : H. Delnick **Appuyée par :** C. Awada

Abstention (1)

Résolution adoptée à l'unanimité

4. Demande de participants du CEN pour le nouveau comité sur le RE

Le Sous-comité de défense de l'emploi et des avantages sociaux a pour mission de préparer l'Association à d'éventuels licenciements en se penchant de manière proactive sur les questions liées au réaménagement des effectifs. Le Sous-comité est composé du président, des deux vice-présidents et d'un minimum de cinq membres du CEN. Nous avons donc recherché des volontaires du CEN pour siéger au Sous-comité. S. Crawford, P. Makrodimitris, E. Tremblay, R. Kossick, J. Brulotte et S. Harquail se sont portés volontaires pour siéger au Sous-comité. Un autre appel sera lancé auprès des membres en général.

Il est résolu d'accepter les six volontaires du CEN pour siéger au Sous-comité de défense de l'emploi et des avantages sociaux

Abstention (1)

Résolution adoptée à l'unanimité

La réunion spéciale du CEN est levée à 10 h (HAE).

APPROUVÉ par :	
Président	Date

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion spéciale du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 13 mai 2022.